

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 janvier 2023

N° 2023-20

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES

M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT

Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE

Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON

M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN

M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA

M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET

M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPAR

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30

Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.

M. GUENDEZ à partir de 17h10.

M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.

M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.

Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.

M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.

Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.

Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.

Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.

Mme Simone BONORON à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 12h30.

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCINA à partir de 14h30.

M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.

Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.

M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.

Mme Tiphaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.

Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.

Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13H15.

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE



Convention avec la Société anonyme Aéroport de Bordeaux Mérignac (SA ADBM) portant sur les conditions et modalités d'exploitation du tramway et du bus express sur le domaine public aéroportuaire - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole achève dans les prochains mois les travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac. Ce programme comprend l'extension de la ligne A de tramway depuis la station « Quatre Chemins » vers l'aéroport et la création d'une ligne de bus express en préfiguration entre Le Haillan Rostand et Pessac Bersol.

Dans ce cadre, elle a réalisé une partie de l'infrastructure associée (voirie, piste cyclable, plateforme tramway, couloir bus, stations...) dans l'enceinte de l'aéroport de Bordeaux Mérignac sur les emprises du domaine public aéroportuaire concédées à la Société anonyme Aéroport de Bordeaux Mérignac (SA ADBM).

La convention cadre adoptée par le Conseil métropolitain par délibération n° 2021/94 en date du 18 mars 2021 a permis de garantir la bonne coordination des différents projets d'aménagements en définissant les principes généraux gouvernant leur mise en œuvre, à savoir :

- le descriptif des travaux réalisés par chacune des parties sur le site et les principes généraux de conception et réalisation,
- les principes de gouvernance,
- les principes de libération des emprises (descriptif des travaux préalables, dévoiement des réseaux concessionnaires, Autorisation d'occupation temporaire (AOT) chantier ...),
- les opérations foncières définitives,
- les principes d'exploitation.

Sur ce dernier point, il était indiqué que cette convention cadre serait complétée par une convention propre à l'exploitation venant détailler plus précisément les conditions et modalités d'exploitation des ouvrages et équipements réalisés.

Cela concerne l'infrastructure réalisée par Bordeaux Métropole (voirie, signalisations, éclairage public, réseaux, piste cyclable, trottoirs, plateforme tramway, couloir bus, stations, mobiliers, espaces paysagers (...) dans l'enceinte de l'aéroport de Bordeaux Mérignac.

Cette convention d'exploitation définit la liste des parties d'ouvrages et équipements avec la répartition des responsabilités de gestion, d'entretien, de maintenance entre SA ADBM et Bordeaux Métropole.

Elle définit également les conditions et modalités de coactivité entre l'exploitation de l'aéroport, celle du tramway et du bus express sur le domaine public aéronautique.

Dans ce cadre, elle précise les modalités de coordination, de concertation et d'information entre ADBM et BM dès lors que des opérations d'entretien ou de maintenance sont susceptibles d'affecter l'exploitation de la plateforme aéroportuaire et/ou l'exploitation du tramway et du bus express.

La convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code des transports et notamment son article L 1231-1,

VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 2019 portant déclaration d'utilité publique les travaux d'extension du tramway ligne A reliant l'arrêt « Quatre Chemins » à l'Aéroport et les travaux du BNSP reliant la gare Pessac Alouette au terminus du tramway A « Le Haillan Rostand »,

VU la Convention cadre, conclut entre ADBM et BM en date du 19 mars 2021, définissant les principes généraux gouvernant la mise en œuvre des actions futures relatifs au projet d'amélioration de la desserte en transport en commun dans la zone aéroportuaire de Mérignac,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ce projet de convention a pour objet de préciser les conditions et modalités d'exploitation entre les deux parties de l'infrastructure réalisée par Bordeaux Métropole dans l'enceinte de l'aéroport de Bordeaux Mérignac,

DECIDE

<u>Article 1 :</u> d'approuver les termes de la convention d'exploitation annexée au présent rapport,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,

<u>Article 3 :</u> de déléguer à Monsieur le Président la compétence pour approuver et signer le ou les avenant(s) éventuel(s) à intervenir visant notamment à la mise à jour ou à l'ajout de nouvelles procédures d'intervention dans le cadre de l'exploitation du tramway dans la zone aéroportuaire,

<u>Article 4 :</u> d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH